Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260309-DELIMARS202616-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf mars deux mille vingt-six, à 18h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX.

Absent : Chantal TALON
Secrétaire de séance : Franck BERTHOULOUX

DATE DE CONVOCATION *: 03/03/2026*
DATE D'AFFICHAGE *: 10/03/2026*
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 11 Votants : 11

OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC / RENOVATION OUVRAGE 66

Madame Le Maire informe l'Assemblée :

- La rénovation d'un point lumineux situé rue de l'If (point lumineux n° 66) est prévue prochainement.
- La participation de la Commune est fixée à 1.450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le SDEF.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Franck BERTHOULOUX.